

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***concernant****une dépense urgente portant sur la réservation et l'acquisition d'un système de locaux temporaires modulables pour les besoins de l'administration communale***

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, avec le concours de son Service des bâtiments, procède depuis plusieurs mois à l'analyse des besoins en locaux de l'administration communale, au recensement des surfaces disponibles et à l'examen des possibilités d'optimisation et d'amélioration des conditions-cadre de travail des collaborateurs-rices de la Ville.

Il s'avère à cet égard que la situation au Service des travaux et de l'environnement (STE) est particulièrement problématique. Plusieurs filières du STE, localisées dans les bâtiments situés à la rue de l'Ancien-Stand 4, sont à l'étroit. A ce jour, les normes d'hygiène et sécurité au travail ne sont pas respectées et le confort peut être qualifié de spartiate, tant pour le personnel technico-administratif que pour le personnel opérationnel. De plus, les conditions d'accueil du personnel et des administré-e-s ne sont pas idéales.

Or, une opportunité rare s'est présentée tout récemment sur le marché des locaux temporaires et modulables d'occasion, permettant de répondre rapidement aux lacunes actuelles d'équipements et d'infrastructures identifiées.

L'objet dont il est question est un bâtiment modulaire à caractère provisoire, composé de containers récents accueillant une surface utile d'environ 500 m<sup>2</sup> répartis sur deux niveaux. Ces containers ont abrité les locaux d'une grande entreprise pendant toute la durée des travaux de construction de son nouveau site à Y-Parc. Cette structure modulable pourra être implantée provisoirement sur le site « Ancien-Stand 4 » et permettra d'accueillir les espaces de bureaux, d'accueil des administré-e-s et de vestiaires manquants.

Les sollicitations et la demande pour ce type d'objet sont très fortes. Dès lors, la Municipalité se doit d'agir très rapidement par une réservation de l'objet en question, en payant un premier acompte.

La Municipalité tient à saisir cette opportunité unique et à acquérir ces surfaces complémentaires nécessaires, qui permettront, jusqu'à la mise en œuvre d'un déménagement des services techniques qui n'interviendra pas avant plusieurs années, de répondre aux exigences légales de surfaces minimales par collaborateurs-rices, en particulier pour le Service des travaux et de l'environnement.

Pour garantir la réservation de cet objet au-delà du 30 juin 2023, la Municipalité procédera dès lors au paiement d'un acompte de CHF 50'000.- HT à l'entreprise en charge de la vente. Pour des raisons contractuelles, l'achat, ainsi que le paiement du solde du prix, devront impérativement intervenir avant la fin de l'année 2023. Le montant pour l'achat définitif des containers, est de CHF 172'320.- TTC auxquels s'ajoutent les coûts des travaux

auxiliaires (transport, aménagements extérieurs, génie civil etc.), feront, dans les meilleurs délais, l'objet d'une demande de crédit d'investissement sous forme d'un préavis au Conseil communal.

En l'état, le montant de cette demande de crédit a été estimé entre CHF 450'000.- et CHF 510'000.-. Le préavis qui sera transmis au Conseil communal comportera une présentation plus détaillée du projet, sur la base de chiffres consolidés.

A titre de comparaison, en estimant un amortissement sur 10 ans et sans considérer de valeur résiduelle au terme de cette période, le coût annuel pour la Ville serait de CHF 51'000.-, soit CHF 102.-/m<sup>2</sup>. Les prix actuels du marché à la location oscillent entre CHF 200.- et 260.-/m<sup>2</sup>. Financièrement, l'opération est donc pertinente en termes d'acquisition et de confort, santé et sécurité des collaborateurs-rices de la Commune.

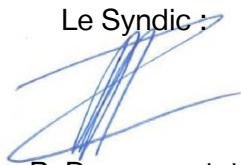
Le plan des investissements 2023-2032 sera adapté en conséquence.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



P. Dessemontet



Le Secrétaire :



F. Zürcher